



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 23 novembre 2020

Au Conseil communal de  
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 09/09.20 : Demande d'un crédit de CHF 213'000.- pour financer la rénovation partielle du réservoir de l'Épine.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du mandat permanent qui nous a été confié par ce Conseil, la Commission des finances composée de

Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Fabrice	Dessaux
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Jan	Von Overbeck
	Michel	Conne, Président

a examiné l'aspect financier du préavis ci-dessus lors de sa séance du 11 novembre 2020.

La dépense de ce crédit est assurée par le compte affecté de l'eau potable. Sur la base des informations en notre possession, le compte génère année après année des résultats positifs. Ainsi, pouvons-nous confirmer que le financement du crédit sollicité peut être assumé par ce compte affecté. La dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

En considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter nos conclusions afin d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne  
Président